

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 904

présenté par  
M. Moreau

-----

**ARTICLE 13**

Après le mot :

« production »

supprimer la fin de la troisième phrase de l'alinéa 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient ici de supprimer tout caractère prioritaire des projets considérés comme « environnementaux » et éviter ainsi, même si la rédaction proposée ne cite qu'un exemple, que l'agriculture biologique dont la pérennité n'est jamais garantie eu égard au contexte économique changeant, devienne un critère de base dans le choix des bénéficiaires des rétrocessions de terres agricoles et conduise dès lors à des échecs programmés des installations agricoles concernées.